

**Commune de VILLEMÉR**  
**Compte-rendu du conseil municipal**  
**Séance du 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUFRETON, maire.

<b>Date de convocation :</b> 22 juin 2020	<b>Nombre de membres en exercices :</b> 15
<b>Date d'affichage :</b> 22 juin 2020	<b>Présents :</b> 13
	<b>Votants :</b> 15

**Présents :** Mmes et MM

Catherine ANSELME  
Franck BEAUFRETON  
Gilles BENEY  
Christian BERTAUX  
Florence BODIN  
Freddy BODIN  
Éric DESHAYES

Geoffrey DESPLATS  
Xavier HENRY  
Daniel HERMANS  
Gwladys MARTIN  
Martine SAINTEMARIE  
Marc VITRY

**Absents excusés :** Mme Caroline DE SOUSA (pouvoir à Mme ANSELME), M. Franck PÉTOT (pouvoir à M. VITRY)

**Secrétaire de séance :** M. Éric DESHAYES

La séance est ouverte sous la présidence de M. BEAUFRETON, maire.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. Éric DESHAYES est nommé par l'assemblée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire appelle aux éventuelles observations relatives à la rédaction du compte rendu du 23 mai 2020. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### COMPTES DE GESTION 2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par la DGFIP et que les comptes de gestion établis par cette dernière sont conformes aux comptes administratifs de la commune (budget principal – M14 et budget annexe – M49).

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du maire et les comptes de gestion de la DGFIP, AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Monsieur BEAUFRETON, après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité, ADOPTE** les comptes de gestion de la DGFIP pour l'exercice 2019 (budget principal – M14 et budget annexe – M49) dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 M14 et M49

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité APPROUVE** les comptes administratifs de l'exercice 2019.

#### **Budget principal – M14**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>Dépenses :</b>	495 610.93 €	171 462.70 €
<b>Recettes :</b>	510 154.83 €	257 118.09 €
<b>Excédent :</b>	14 543.90 €	85 655.39 €

Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2019 :

<b>Excédent :</b>	142 816.56 €	<b>Excédent :</b>	79 307.82 €
-------------------	--------------	-------------------	-------------

## Budget annexe – M49

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses :	66 194.60 €	396 942.04 €
Recettes :	105 643.30 €	290 738.71 €
<b>Excédent :</b>	<b>39 448.70 €</b>	<b>Déficit : 106 203.33 €</b>

Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2019 :

<b>Excédent :</b>	<b>63 922.29 €</b>	<b>Excédent : 226 818.79 €</b>
-------------------	--------------------	--------------------------------

### AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET PRINCIPAL M 14

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Affectation C/ 1068 N-1	Résultat de l'exercice 2019	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2019	Restes à réaliser 2019	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
<b>Investissement</b>	- 6 347.57 €		85 655.39 €	79 307.82 €	93 542.74 €	-14 234.93 €
<b>Fonctionnement</b>	339 702.07 €	-211 429.41 €	14 543.90 €	142 816.56 €		142 816.56 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	142 816.56 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	14 234 .93 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/ 1068 :	128 581.63 € 14 234.93 €
<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b> Excédent à reporter (ligne 002) en recettes de fonctionnement	128 581.63 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019 A REPENDRE ( LIGNE 001)</b>	79 307.82 €

### AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET ANNEXE EAU M49

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Affectation C/ 1068 N-1	Résultat de l'exercice 2019	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2019	Restes à réaliser 2019	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
<b>Investissement</b>	333 022.12 €		-106 203.33 €	226 818.79 €	235 324.58 €	-8505.79 €
<b>Fonctionnement</b>	243 832.85 €	219 359.26 €	39 448.70 €	63 922.29 €		63 922.29 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>		63 922.29 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		8 505.79 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		55 416.50 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		8 505.79 €
Total affecté au c/ 1068 :		
<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>		
Excédent à reporter (ligne 002) en recettes de fonctionnement		55 416.50 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019 A REPENDRE ( LIGNE 001)</b>		226 818.79 €

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020**

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de la taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019.

Une simulation est présentée au conseil municipal avec 1 % d'augmentation pour la taxe foncière bâti et non bâti sur la partie communale, ce qui génèrerait une recette supplémentaire d'un montant de 7 382,86 euros.

Après décision, le conseil municipal décide, à l'unanimité de respecter son engagement de profession de foi et de ne pas augmenter le taux d'imposition de la partie communale.

Les taux d'imposition restent donc identiques à ceux de l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 9.69 %
- Taxe sur le foncier bâti : 15.96 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 56.62 %

## **BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL M14 2020**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOpte**, à l'**unanimité** le budget primitif arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement :	611 142,23 €	611 142,23 €
Investissement :	362 974,52 €	362 974,52 €
<b>TOTAL :</b>	<b>974 116,75 €</b>	<b>974 116,75 €</b>

## **BUDGET PRIMITIF ANNEXE M49 2020**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOpte**, à l'**unanimité** le budget primitif arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Exploitation :	183 065,24 €	183 065,24 €
Investissement :	460 551,24 €	460 551,24 €
<b>TOTAL :</b>	<b>643 616,48 €</b>	<b>643 616,48 €</b>

## **VOTE DES SUBVENTIONS**

Suite à l'étude des dossiers reçus en mairie, seuls six d'entre eux sont recevables car complets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** le versement des subventions suivantes :

- CCAS : 7 000,00 €
- CSLV : 2 500,00 €
- 365 jours Parents 300,00 €
- AMRCHM : 100,00 €
- Roller Skating Nemours St-Pierre : 100,00 €

## **LOYER COMMERCE**

Monsieur Le Maire propose de reporter la révision du loyer du 4e trimestre 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (révision du loyer applicable à compter du 1er trimestre 2021, selon les termes de la cession de fonds de commerce Anselme/Bernède du 17/10/2014), en reconnaissance de leur mobilisation auprès des Villemerois, pendant la période de confinement due au Covid 19.

La proposition est acceptée par l'ensemble du conseil.

## **REGIE DE RECETTES**

Afin de pouvoir encaisser le paiement des repas de fin d'année du CCAS, il convient de rajouter cet élément à la liste des encaissements figurant sur la délibération du 24 septembre 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'ajout des paiements des repas de fin d'année du CCAS sur la délibération de création de la régie du 24 septembre 2010.

## **SIDASS**

M. Éric Deshayes étant salarié de la commune de Moret Loing et Orvanne, il ne peut représenter la commune de Villemer au SIDASS. M. Geoffrey DESPLATS propose de le remplacer dans cette commission.

M. Geoffrey DESPLATS est désigné, à l'unanimité, délégué suppléant au SIDASS par l'ensemble du conseil.

## **Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CCMSL)**

La CLETC est chargée d'établir un rapport financier et/ou fiscal, lors des adhésions de communes ou lors de transfert de compétence. Ce rapport, soumis aux votes des conseils municipaux et du conseil communautaire, détermine les attributions de compensation.

Elle est composée d'un membre titulaire et un membre suppléant par commune membre.

Sont désignés membres de la CLETC par l'ensemble du conseil municipal :

- M. Christian BERTAUX, membre titulaire,
- M. Marc VITRY, membre suppléant.

## **SDESM**

Afin de pouvoir siéger au Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne, la commune doit désigner deux représentants titulaires et un seul représentant suppléant.

Ont été désignés membres délégués au SDESM, lors de la séance du 29 mai 2020, deux titulaires et deux suppléants :

- MM Freddy BODIN et Éric DESHAYES, membres titulaires,
- Mme Florence BODIN et M. Geoffrey DESPLATS, membres suppléants.

Monsieur Geoffrey DESPLATS renonce à son poste de délégué suppléant.

## **CCID : proposition de 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants.**

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée du maire ou de son adjoint délégué, et de six commissaires.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le directeur des départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal, sur la base de 24 noms proposés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose les noms suivants :

#### TITULAIRES

M. Jacques PICLIN (TFB/TH)  
5 chemin de Villecerf  
Rebours  
77250 VILLEMER

M. Jean DERZELLE (TH/TFB/TFNB)  
3 impasse des Sources  
Villeron  
77250 VILLEMER

Mme Véronique BOISSEAU (TH/TFB)  
25 avenue du Général De Gaulle  
77250 VILLEMER

M. Etienne HERMANS (TFB/TFNB)  
1 place de l'Eglise  
77250 ECUELLES

M. Christian BERTAUX (TH/TFB)  
13 route de Fontainebleau  
77250 VILLEMER  
Conseiller municipal

M. Geoffrey DESPLATS (TH)  
17 rue de la Mairie  
77250 VILLEMER  
Conseiller municipal

#### SUPLÉANTS

Mme Nathalie BEAUDOIN (TH/TFB)  
3 route de Fontainebleau  
77250 VILLEMER

M. Thierry MOREAU (TH/TFB/TFNB)  
11 route de Lorrez - Montmery  
77250 VILLEMER

M. Daniel DODET (TH/TFB)  
7 rue du Château - Rebours  
77250 VILLEMER

Mme Elisabeth MOUTINHO (TH/TFB)  
13 rue de la Fontaine  
77250 VILLEMER

M. Claude PIERRE (TFNB)  
2 rue Traversière - Boisroux  
77710 VILLEMARÉCHAL

M. Christian DESPLATS (TFNB)  
32 rue du Château - Rebours  
77250 VILLEMER

M. Jean-Michel BARRAULT (TH/TFB)  
20 route du Lunain  
Le Luat  
77250 VILLEMER

M. Daniel HERMANS (TH/TFB/TFNB)  
Avenue du Général De Gaulle  
77250 VILLEMER  
Conseiller municipal

M. Franck GILLE (TH/TFB/TFNB)  
28 route du Lunain  
Le Luat  
77250 VILLEMER

M. Marc VITRY (TH/TFB)  
1 route du Coudray - Le Luat  
77250 VILLEMER  
Conseiller municipal

M. BOULLERAY Joël (TFNB)  
6 rue du Moulin  
Launoy  
77710 TREUZY LEVELAY

Mme Martine SAINTEMARIE (TH/TFB)  
3 ruelle des Sureaux  
77250 VILLEMER  
Conseillère municipale

M. Thierry METIER (TH/TFB/TFNB)  
2 rue de la Fontaine  
77250 VILLEMER

M. Ghislain DUFRANCATEL (TH/TFB)  
26 route du Lunain - Le Luat  
77250 VILLEMER

M. Paul COUFFY (TH/TFB/TFNB)  
18 rue de la Colonie - Villeron  
77250 VILLEMER

Mme Claude ROY (TH/TFB/TFB)  
4 rue des Marronniers  
77250 VILLEMER

M. Denis COTTRY (TH/TFB/TFNB)  
3 chemin de Flagy  
77250 VILLEMER

Mme Anne-Marie COTTRY (TH/TFB)  
3 chemin de Flagy  
77250 VILLEMER

## AFFAIRES DIVERSES

- Suite à une réunion de présentation du conseil auprès des agents de la mairie, il a été décidé une réunion mensuelle avec le personnel, le maire et le délégué aux ressources humaines.  
M. Xavier HENRY fait une synthèse de la première réunion.  
Lors de cette réunion, plusieurs points ont été abordés avec les agents, certains demandent réflexion.
- M. Xavier Henry informe le conseil municipal qu'une demande de service civique a été déposée auprès de la mairie par un Villemerois. Cette candidature demande réflexion et étude, un tuteur devant être désigné, et devant être obligatoirement un conseiller, sur une période de 6 mois, et nécessitant un projet viable.
- Un conseiller fait remarquer au conseil municipal que le trafic des poids lourds sur la D 403 traversant notre village lui semble encore intense et non à desserte locale. Il est aussi rapporté que des poids lourds traversent Le Luat.  
M. Franck BEAUFRETON annonce qu'une réunion est programmée début juillet avec les maires des villages traversés et les intervenants du département afin d'évoquer ce point et de faire une synthèse des mesures prises.
- M. Franck BEAUFRETON en profite pour signaler que la circulation va être déviée sur la Départementale 403 à hauteur de Nonville, en raison de la création d'un carrefour giratoire devant la mairie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h50.

Fait à Villemer, 02 juillet 2020

Le secrétaire de séance,  
Éric DESHAYES

Les membres

Le maire,  
Franck BEAUFRETON

Catherine ANSELME	Franck BEAUFRETON	Gilles BENEY	Christian BERTAUX	Florence BODIN
Freddy BODIN	Éric DESHAYES	Geoffrey DESPLATS	Xavier HENRY	Daniel HERMANS
Caroline MALHAO	Gwladys MARTIN	Franck PÉTOT	Martine SAINTEMARIE	Marc VITRY